



**Collège d'autorisation et de contrôle
 Assignation de radiofréquence à titre provisoire**

Décision du 20 mai 2021.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	Syndicat d'initiative d'Etalle ASBL
Siège social (adresse)	Rue de Moulin, 20 6740 Etalle
Numéro d'entreprise	BE 0417.871.545
Date d'introduction de la demande	5 mars 2021

Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	Du 25/06/21 au 27/06/21 inclus.
Nom de la station	ETALLE
Fréquence	95.1 MHz
Adresse	Rue Sainte Antoine à 6740 Etalle
Coordonnées géographiques	49° 40' 32''N / 5° 36' 00''E
PAR totale	3 W (5 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	8 m
Directivité de l'antenne	ND

Fait à Bruxelles, le 20 mai 2021.

DocuSigned by:

Karim Bourki

08013E62BA9E470...

DocuSigned by:

Mathilde Alet

8CA19B3ED537454...